

Réunion du 8 Février 2019

11 Présents : M. MOZET Yves, M. POUYET Bertrand, M. BATENDS Patrick, M. LACOMBE Raymond, M. FOURRIER Guy, Mme DELGOFFE Virginie, ZANETTE Sébastien, M. BERNARD Mickaël, M. DHERBOMEZ Eric, Mme LUSSIEZ Nathalie, Mme LEFEVRE Béatrice.

1 Absent excusé : M. HABAY Richard.

► **DELIBERATIONS** :

● **Engagement des dépenses d'investissements 2019 avant le vote du budget** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, AUTORISE, Mr le Maire, jusqu'à l'adoption du budget 2019, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette pour les chapitres des budgets suivants :

-BUDGET COMMUNE :

- **chapitre 20** : Immobilisations incorporelles.

Engagement maximum avant BP 2019 = 1 127,50 €

- **chapitre 21** : Immobilisations corporelles.

Engagement maximum avant BP 2019 = 20 196,25 €

- **chapitre 23** : Immobilisations en cours.

Engagement maximum avant BP 2019 = 170 806,50 €

● **Achat désherbeur thermique** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'acheter un désherbeur thermique pour les besoins du service, et autorise Monsieur le Maire à retenir l'offre la mieux disante.

● **Taxes communales 2019** : Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taxes communales pour l'année 2019, ce qui amène les taux suivants :

► Taxe Habitation = 14,77 %

► Taxe Foncière (Bâti) = 14,72 %

► Taxe Foncière (Non bâti) = 18,71 %

● **Devis plantations Rue Rousseau et Voie d'Yvois 2^{ème} partie** : Le Conseil Municipal retient le devis de l'entreprise THIERRY ESPACE VERT pour un montant de 2 303 euros pour effectuer les plantations.

● **Remplacement circulateur et vase expansion chaudière** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient le devis de l'entreprise 2A CHAUFFAGE pour effectuer le remplacement des pièces de la chaudière pour un montant de 2 446.80 € TTC.

● **Taux de promotion pour les avancements de grade** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les taux de promotion dans la collectivité pour l'année 2019 comme suit :

Cat.	GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX %
C	Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint Administratif principal de 1 ^{ère} classe	100 %

● **Subventions annuelles 2019 aux associations** : Le Conseil Municipal vote les subventions annuelles et habituelles allouées aux différentes associations, comme suit :

CCAS 4800° ; Assainissement 6000° ; Croix Rouge 50° ; Sclérosés en Plaques 50° ; Lutte contre le cancer 110° ; Club des Toujours Jeunes 300° ; Petan' Club de Pure 300° ; Association des Myopathes 50° ; CLIPP 300° ; Foyer Socio-Educatif La Croisette 250° ; Prévention Routière 50° ; Amicale des Donneurs de Sang 50° ; Association des Paralysés de France 50° ; Subventions Diverses (ADECMR, RASÉD, etc...) 2 800° ; Association de Pêche « La Frontalière » 150° ; Pompiers de Carignan 50° ; Association Pure Animation 650° ; PURE RECOLETS 300°.